

Procès-verbal de la séance régulière du Conseil municipal de Lac-des-Aigles tenue le 2 février 2015 à la salle du Conseil, située au 75 de la rue Principale à Lac-des-Aigles.

Présences :

M.	Claude Breault, maire
MME	Nicole Beaulieu, conseillère # 3
	Nadia Sheink, conseillère # 5
MM.	Michel Dubé, conseiller # 1
	Jean-Guy Beaulieu, conseiller # 2
	Roger Dubé, conseiller # 4
	Elzéar Lepage, conseiller # 6

Les membres présents forment le quorum.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Après vérification des présences, le quorum étant atteint, Monsieur Claude Breault, maire, souhaite la bienvenue aux personnes présentes et déclare la séance ouverte à 19 h 30. Madame Francine Beaulieu, directrice générale fait fonction de secrétaire.

33-15

2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Proposé par Monsieur le conseiller Michel Dubé

D'accepter l'ordre du jour et que soit ajouté à l'item « Affaires nouvelles », les points suivants :

- 19.1 Facture à annuler
- 19.2 Camion Dodge
- 19.3 Camion à neige
- 19.4 Programme – Formation pompiers
- 19.5 Bornes sèches
- 19.6 Transport collectif et adapté Roulami
- 19.7 Demande de la Fabrique
- 19.8 Bornes fontaines

et que l'item « Affaires nouvelles » demeure ouvert :

1. Ouverture de la session
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Approbation du procès-verbal de la séance régulière tenue le 19 janvier 2015
4. Comptes
5. Correspondance
6. Adoption des règlements d'urbanisme, construction,...
7. Adoption du règlement décrétant une tarification pour la transcription et la reproduction de documents
8. Formation - Directeur du service incendie
9. Formation - Eaux usées par étangs d'oxydation
10. Renouvellement bail non exclusif (BNE)
11. Vente du souffleur
12. Bris – Hydro-Québec
13. Abat-poussière
14. Arbres
15. Fête des Voisins - Inscription et articles promotionnels
16. Chemin de St-Rémi - Visite vendredi, le 11 février à Esprit-Saint
17. Demande de la Corporation de développement du lac
18. Demande d'une citoyenne
19. Affaires nouvelles
- Période de questions
20. Clôture de la séance

Monsieur Claude Breault, maire et président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.
Adoptée à l'unanimité des conseillers.

34-15

3. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE RÉGULIÈRE TENUE LE 19 JANVIER

Proposé par Madame la conseillère Nadia Sheink,

D'accepter le procès-verbal de la séance régulière tenue le 19 janvier 2015 tel que présenté.

Monsieur Claude Breault, maire et président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.
Adoptée à l'unanimité des conseillers.

4. COMPTES

Proposé par Monsieur le conseiller Michel Dubé

D'autoriser le paiement des comptes suivants :

COMPTES INCOMPRESSIBLES PAYÉS

Employés	Salaires	18 848.60 \$
<i>Chèque # 10844 à # 10865 Chèques de la liste des comptes du 19 janvier 2015</i>		
Chèque # 10866 OMH	Résolution 07-15 Versement 2015	1221.00
Chèque # 10867 CRSBP	Résolution 09-15 Cotisation annuelle	3052.87
Chèque # 10868 Micheline Rodrigue	Conciergerie janvier (75, Principale)	615.00
Chèque # 10869 Lisette Côté	Conciergerie janvier (73, Principale)	183.33
Chèque # 10870 Loisirs de Lac-des-Aigles	Résolution 22-15 1 ^{ère} tranche 2015	10000.00
Chèque # 10871 Revenu Canada	Taxe hébergement (chèque annulé mauvais ministère)	0.00
Chèque # 10872 Revenu Québec	Taxe hébergement	42.00
Chèque # 10873 Action chômage	Résolution 28-15 Adhésion	50.00
Chèque # 10874 ADMQ	Résolution 19-15 Adhésion	735.75
Chèque # 10875 Érablière Ghis-Ann	Résolution 12515 Remboursement pneu	105.60
Chèque # 10876 FQM	Résolution 31-15 Formation (Eaux usées)	97.73
Chèque # 10877 Revenu Québec	Remises janvier 2015 (eur)	3103.36
Chèque # 10878 Revenu Canada	Remises janvier 2015 (eur)	390.68
Chèque # 10879 Micheline Rodrigue	Ménage salle – Décès Christian Nadeau	50.00
Chèque # 10880 Hydro-Québec	Électricité (7/10) en 01-2014 1891.85 \$)	1883.68
	Total	21 531.00 \$
TOTAL COMPTES INCOMPRESSIBLES PAYÉS		40 379.60 \$

COMPTES À PAYER

1. Beaulieu Francine	Remb. Achats papeterie (Bureau en gros)	88.90 \$
2. Beaulieu Berthier	Déplac. État des routes et réseaux	270.25
3. Breault Claude	Déplacement	51.60
4. Carrefour du Camion	Pièces Ford	508.07
5. Caureq	Répartition annuelle 2015	251.55
6. Côté Lisette	Grand ménage (12h à 12 \$/heure)	144.00
7. Dépanneur Chez Carolée	Réception Budget	28.73
8. Dickner	Réparation compresseur-incendie et panneau	1128.20
9. Dubé Guillaume	Déplacements	208.98
10. Électronique Mercier	Service numérique pour 2015 et paget (3 ^e ch hiver)	1563.95
11. Entreprises Boucher & Santerre	Essence – incendie	55.00
12. Équipements SMS	Couteaux	620.87
13. Groupe Voyer	Compteur d'heures – Égout	157.84
14. Groupe Ultima	Assurance caisse	228.00
15. Infotech	Contrat de soutien logiciel électoral 2015	494.39
16. Jacques B. Ouellet	Outils-garage	199.14
17. La Boutique du plongeur	Analyse d'air accrédité	413.34
18. Lavoie Francis	Déplacements, remb. achats	342.01
19. Lepage Elzéar	Déplacements Réunion NDDL et RJDT	95.00
20. Matériaux du Lac	Divers rép. Compresseur, matériaux caisse,...	756.24
21. Ministre des Finances	Renouvellement certificat eau potable - Berthier	111.00
22. Pétroles JMB	Diesel (4002.8 L x 0.9790\$/L 26-01-2015)	4505.57
23. PG Solutions inc.	Surveillance copie de sécurité 2015 et comptes de taxes	567.33
24. Rodrigue André-Bruno	Remb. Outil Stanley et essuie-tout	167.24
25. Samson électrique	Rép. diverses – Caserne incendie et garage	2296.62
26. Servitech	2 ^e tranche – Équilibrage du Rôle	8477.95
27. Sirois Josée	Remb. Achats papeterie	55.68
28. Société nationale de l'EST (SNEQ)2	drapeaux 48 x 72	91.98
29. Wilson et Lafleur	Mises à jour 2015– Code civil	139.65
TOTAL COMPTES À PAYER		24 076.37 \$

Je certifie que des crédits sont disponibles pour les comptes ci-haut mentionnés.

Francine Beaulieu, directrice générale

Monsieur Claude Breault, maire et président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.
Adoptée à l'unanimité des conseillers.

5. **CORRESPONDANCE**

1. Reçu de la MMQ une lettre nous confirmant que nous recevrons en ristourne un chèque de 3 128 \$.
2. Action chômage nous envoie notre carte de membre et nous assure que notre contribution financière sera utilisée à bon escient.
3. Reçu de Ministère des Transports l'avis du dépôt de notre subvention de 10 000 \$ qui aura lieu le 2 février 2015.
4. Transports Québec nous informe qu'il est interdit d'installer des boîtes à fleurs sur les garde-fous de ponts (glissières de sécurité de structures).
5. Reçu un Communiqué de la FQM dénonçant les propos du Conseil du patronat du Québec.
6. Offre de service de JMP Consultants de Rimouski pour évaluer les possibilités de disposition et/ou de valorisation des boues de notre municipalité.

6. **RÈGLEMENT D'URBANISME**

Pas reçu encore les copies corrigées. Adoption reportée au 2 mars 2015.

7. **ADOPTION DU RÈGLEMENT DÉCRÉTANT UNE TARIFICATION POUR LA TRANSCRIPTION ET LA REPRODUCTION DE DOCUMENTS**

Reporté au 2 mars.

36-15

8. **FORMATION – DIRECTEUR DU SERVICE INCENDIE**

Une formation Électricité et incendie est organisée à Rivière-du-Loup, Samedi le 21 mars prochain de 8 h à 16 h 30. Notre directeur du service incendie, M. Francis Lavoie et M. Jonathan Leblanc-Breault aimeraient la suivre. Coût 150 \$ chacun repas inclus.

Il est proposé par le conseiller Monsieur Roger Dubé

Que la municipalité de Lac-des-Aigles autorise le directeur M. Francis Lavoie ainsi que le capitaine M. Jonathan Leblanc-Breault à s'inscrire à cette formation à Rivière-du-Loup et à rembourser les frais de déplacement sur présentation d'une feuille justificative.

Monsieur Claude Breault, maire et président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.
Adoptée à l'unanimité des conseillers.

37-15

9. **FORMATION – EAUX USÉES PAR ÉTANGS D'OXYDATION**

Réso 285-14 du 6 octobre 2014 - FORMATION EAUX USÉES

Une formation en traitement des eaux usées par étangs d'oxydation sera offerte au printemps 2015 par la Commission scolaire des Trois-Lacs soit du 16 mars au 8 mai. Au coût de 3 200 \$ (sans déphosphatation).

Proposé par Monsieur le conseiller Elzéar Lepage

Que la Municipalité de Lac-des-Aigles inscrive le contremaître M. Berthier Beaulieu à la formation sur les eaux usées.

Suite à l'envoi de la fiche d'inscription et du relevé de note de Berthier Beaulieu, celui-ci a été accepté pour la formation en traitement des eaux usées par étangs d'oxydation qui se donnera à Vaudreuil-Dorion de mi-mars au début mai (environ 5 semaines) au coût de 3200 \$.

Mme Pierredon nous enverra la Programmation.

Proposé par Monsieur le conseiller Michel Dubé

Que la Municipalité de Lac-des-Aigles annule l'inscription pour cette année et attende le développement dans la démarche entreprise auprès de la Commission scolaire du Fleuve-et-des-Lacs pour que cette formation puisse se donner dans notre région.

Monsieur Claude Breault, maire et président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.
Adoptée à l'unanimité des conseillers.

38-15

10. **RENOUVELLEMENT BAIL NON EXCLUSIF (BNE)**

Proposé par Monsieur le conseiller Michel Dubé

Que la Municipalité de Lac-des-Aigles renouvelle son Bail non exclusif pour une autre année (BNE 34989) soit du 1^{er} avril 2015 au 31 mars 2016 et en acquitte les frais de 255 \$ à la MRC de Témiscouata.

Qu'elle mandate et autorise M. Berthier Beaulieu, contremaître à signer la Section 3 – Déclaration du responsable, certifiant avoir respecté toutes les obligations relatives aux déclarations trimestrielles et redevances à verser, en vertu de l'article 155 de la Loi sur les mines et attestant de l'exactitude des renseignements fournis dans la présente demande.

Monsieur Claude Breault, maire et président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.
Adoptée à l'unanimité des conseillers.

- 39-15 11. VENTE DU SOUFFLEUR
 Le 21 janvier un envoi collectif pour la vente du souffleur a été fait à toute la population.
 En date du 2 février aucune soumission n'a été reçue.
Proposé par Madame la conseillère Nadia Sheink
 Que la Municipalité de Lac-des-Aigles, n'ayant reçu aucune soumission, envoie le souffleur à la ferraille.
 Monsieur Claude Breault, maire et président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.
 Adoptée à l'unanimité des conseillers.
- 40-15 12. BRIS - HYDRO-QUÉBEC
 Le 17 janvier 2015, un bris aux installations d'Hydro-Québec a été fait lors d'une opération de déneigement par la municipalité vis-à-vis du 165, chemin du rang Bédard.
 Le 21 janvier 2015, avons reçu d'Hydro-Québec une lettre nous tenant responsable de ces dommages. Cette lettre a été envoyée à nos assurances.
 Berthier a parlé à Mme Marlène Morton, expert en sinistre de la MMQ et notre franchise est de 1000 \$.
Proposé par Monsieur le conseiller Roger Dubé
 Que la Municipalité de Lac-des-Aigles, dès réception de la facture d'Hydro-Québec pour ce bris, la soumette à ses assurances si celle-ci est supérieure à 1000 \$ et si elle est de 1000 \$ ou moins qu'elle autorise la Directrice à émettre le chèque et à fermer le dossier de réclamation aux assurances.
 Monsieur Claude Breault, maire et président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.
 Adoptée à l'unanimité des conseillers.
- 41-15 13. ABAT-POUSSIÈRE
 À la réunion du 19 janvier : **Résolution # 20-15 ABAT-POUSSIÈRE**
 Warwick demande 538 \$/ballot pour 15 ballots en 2015 (488 \$ en 2014).
 La directrice générale s'informera auprès d'un autre fournisseur. Et aussi à Warwick pour un meilleur prix pour 20 ballots.
 La Dg a demandé des prix à Somavrac pour des ballots en flocons, à 573 \$ / ballot
Proposé par Monsieur le conseiller Elzéar Lepage
 Que la Municipalité de Lac-des-Aigles achète ses 20 ballots auprès de Sel Warwick à 538 \$/ballot.
 Monsieur Claude Breault, maire et président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.
 Adoptée à l'unanimité des conseillers.
- 42-15 14. ARBRES
Proposé par Madame la conseillère Nicole Beaulieu
 Que la Municipalité de Lac-des-Aigles renouvelle son adhésion pour 2015 à l'Association forestière Bas-Laurentienne au coût de 65 \$.
 Que la Municipalité de Lac-des-Aigles commande des arbres auprès de l'Association forestière Bas-Laurentienne 500 arbres.
 Monsieur Claude Breault, maire et président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.
 Adoptée à l'unanimité des conseillers.
- 43-15 15. FÊTE DES VOISINS 2015 – INSCRIPTION – ARTICLES PROMOTIONNELS
 La Fête des Voisins aura lieu Samedi, le 6 juin prochain.
 En 2014 la municipalité n'a pas fait d'activités à cette occasion.
Proposé par Madame la conseillère Nicole Beaulieu
 Que la Municipalité de Lac-des-Aigles n'organise pas d'activités cette année pour la Fête des Voisins.
 Monsieur Claude Breault, maire et président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.
 Adoptée à l'unanimité des conseillers.

- 44-15 16. CHEMIN DE ST-RÉMI – VISITE LE 11 FÉVRIER À ESPRIT-SAINT
 Rencontre le 11 février à 19 h 30 à Esprit-Saint.
Proposé par Madame la conseillère Nadia Sheink
 Que la Municipalité de Lac-des-Aigles autorise le maire ainsi qu'un membre du conseil à y participer et lui remboursera ses frais sur présentation d'une pièce justificative.
 Monsieur Claude Breault, maire et président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.
 Adoptée à l'unanimité des conseillers.
- 45-15 17. DEMANDE DE LA CORPORATION DE DÉVELOPPEMENT DU LAC
Proposé par Monsieur le conseiller Michel Dubé
 Que la Municipalité de Lac-des-Aigles fournisse une aide financière de 1 400 \$ à la Corporation de développement communautaire du Lac pour leurs activités de 2015.
 Monsieur Claude Breault, maire et président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.
 Adoptée à l'unanimité des conseillers.
- 46-15 18. DEMANDE D'UNE CITOYENNE
 Mme Janine Bouchard a fait couper l'eau à sa maison du 67, Principale et demande des crédits de taxes pour 2015 soit toutes les taxes, aqueduc, égout, ordures, recyclage et boues des étangs pour un total de 387.54 \$.
 Dans les années 2008 environ la municipalité avait annulé cette possibilité de demander un crédit de taxes. Pour inciter les gens à vendre plus rapidement.
 La maison est située sur le réseau et est susceptible de se servir des services.
Proposé par Monsieur le conseiller Roger Dubé
 Que la Municipalité de Lac-des-Aigles informe la contribuable qu'elle ne peut donner suite à sa demande dans un but d'équité envers tous les contribuables sur le réseau et ce en respect des règlements en vigueur.
 Monsieur Claude Breault, maire et président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.
 Adoptée à l'unanimité des conseillers.
19. AFFAIRES NOUVELLES
- 47-15 19.1 FACTURE À ANNULER
 En vue des États financiers 2014, il aurait lieu de radier le solde de la facture et intérêts de Simon Pelletier, location de la salle datant d'avril 2014.
Proposé par Monsieur le conseiller Michel Dubé
 Que la Municipalité de Lac-des-Aigles radie le solde de la facture et intérêts de Simon Pelletier, location de la salle datant d'avril 2014 et avise les employés et M. Pelletier de ne plus louer pour des partys de fruits de mer et que pour des locations spéciales une demande écrite du locataire soit soumise au conseil municipal.
 Monsieur Claude Breault, maire et président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.
 Adoptée à l'unanimité des conseillers.
- 48-15 19.2 CAMION DODGE
 Un camion correspondant à nos besoins a été trouvé chez Yves G. Blouin Auto à Ste-Marie de Beauce au coût de 11 500 \$ + taxes = 13 222.13\$. Plusieurs réparations (bearing de roue gauche avant, pied de steering, ball joint d'en haut (2), seal d'essieu avant gauche, changer huile à transmission et huile à moteur) ainsi qu'une inspection par la SAAQ seraient à faire.
 Pour les faire et voir notre sérieux M. Nicolas Blouin demande un acompte.
 Les travaux non inclus sont : peinture bas de cabine gauche et des 2 ailes avant, 2 pneus avant bons mais usés en dent de scie et de payer l'inspection après sa réussite aux environs de 150 \$.
Proposé par Monsieur le conseiller Roger Dubé
 Que la Municipalité de Lac-des-Aigles paie un acompte à Yves G. Blouin Auto, du 503, boul. Vachon, Ste-Marie Québec G6E 1L8.
 Et qu'à défaut de réussir l'inspection à la SAAQ le garage nous rembourse notre acompte.
 Que les travaux soient réalisés d'ici la mi-février et qu'après ceux-ci et la réussite de l'inspection avec preuve de la SAAQ, le contremaître M. Berthier Beaulieu soit autorisé à aller chercher le camion et à payer la différence au vendeur et que le vendeur Nicolas Blouin soit mandaté pour procéder à son immatriculation.
 Que la municipalité rembourse les frais de l'inspection faite à la SAAQ au garage Yves G. Blouin Auto au coût d'environ 150 \$.
 Monsieur Claude Breault, maire et président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.
 Adoptée à l'unanimité des conseillers.

49-15

19.3 CAMION À NEIGE

Pour remplacer l'Inter 93.

Proposé par Monsieur le conseiller Elzéar Lepage

Que la Municipalité de Lac-des-Aigles mandate M. Berthier Beaulieu, contremaître à rechercher un camion usagé qui nous conviendrait pour remplacer notre camion à neige Inter 93.

*Monsieur Claude Breault, maire et président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.
Adoptée à l'unanimité des conseillers.*

50-15

19.4 PROGRAMME D'AIDE À LA FORMATION DES POMPIERS VOLONTAIRES

Attendu que le Règlement sur les conditions pour exercer au sein d'un service de sécurité incendie municipal prévoit les exigences de formation pour les pompiers des services de sécurité incendie afin d'assurer une qualification professionnelle minimale;

Attendu que ce règlement s'inscrit dans une volonté de garantir aux municipalités la formation d'équipes de pompiers possédant les compétences et les habiletés nécessaires pour intervenir efficacement en situation d'urgence;

Attendu qu'en décembre 2014, le gouvernement du Québec a établi le Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel;

Attendu que ce programme a pour objectif principal d'apporter aux organisations municipales une aide financière leur permettant de disposer d'un nombre suffisant de pompiers qualifiés pour agir efficacement et de manière sécuritaire en situation d'urgence;

Attendu que ce programme vise également à favoriser l'acquisition des compétences et des habiletés de base requises par les pompiers volontaires ou à temps partiel qui exercent au sein des services de sécurité incendie municipaux;

Attendu que la municipalité de Lac-des-Aigles désire bénéficier de l'aide financière offerte par ce programme;

Attendu que la municipalité de Lac-des-Aigles prévoit la formation de quatre (4) pompiers au cours de la prochaine année dont un à la formation « Matières dangereuses – Opération » et 3 autres « Opérateur d'autopompe » pour répondre efficacement et de manière sécuritaire à des situations d'urgence sur son territoire;

Attendu que la municipalité doit transmettre sa demande au ministère de la Sécurité publique par l'intermédiaire de la MRC de Témiscouata en conformité avec l'article 6 du Programme.

Il est proposé par Monsieur le conseiller Michel Dubé

Que la Municipalité de Lac-des-Aigles présente une demande d'aide financière dans le cadre du Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel au ministère de la Sécurité publique et de transmettre cette demande à la MRC de Témiscouata.

*Monsieur Claude Breault, maire et président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.
Adoptée à l'unanimité des conseillers.*

51-15

19.5 AVIS CONCERNANT UNE DEMANDE D'UTILISATION À UNE FIN AUTRE QUE L'AGRICULTURE À LA CPTAQ SUR LE TERRITOIRE DE LA MUNICIPALITÉ DE LAC-DES-AIGLES

ATTENDU QUE la MRC de Témiscouata a déposé à la CPTAQ au nom de la municipalité de Lac-des-Aigles une demande d'utilisation à des fins autres qu'agricoles deux secteurs d'une superficie de 150m² chacun. La demande vise le lot 12, rang 1 canton Biencourt et le lot 13, rang 1 canton Bédard afin d'installer une borne sèche sur chacun des sites. Le premier terrain appartient à M. Éric Rioux et le second à M. Clément Fournier. La municipalité a obtenu l'autorisation des deux propriétaires.

L'utilisation à une fin autre que l'agriculture a pour but l'installation de bornes sèches qui seront utilisées par le service de sécurité incendie de la municipalité. L'installation de borne sèche sur le territoire est une des actions identifiées au schéma de couverture de risques de la MRC de Témiscouata afin d'assurer une desserte en eau conforme sur tout le territoire de la municipalité.

ATTENDU QUE la municipalité a étudié la demande en se basant sur les 10 critères de l'article 62 de la LPTAA, et qu'elle en conclut que :

1° et 2° : Selon l'inventaire des terres du Canada, le potentiel agricole des lots visés par la présente demande et des lots adjacents est de classe 4 et 5. Le potentiel agricole de ces lots est donc limité.

3° : L'installation d'une borne sèche sur ces lots n'aura pas d'effet sur l'utilisation agricole des lots avoisinants. Les bâtiments agricoles les plus près sont approximativement à 2.5 et 4.5 km des lots visés.

4° : Le projet n'amènera aucune contrainte supplémentaire résultant de l'application des lois et règlements. L'installation des bornes sèches n'aura aucune conséquence à l'extérieur des lots visés et assura une desserte en eau pour le service de sécurité incendie en cas d'incendie.

5° : L'installation d'une borne sèche nécessite un emplacement adjacent à un cours d'eau dont le débit est suffisant et un site accessible par les véhicules des services de sécurité incendie. La municipalité et la MRC de Témiscouata ont effectué une analyse afin d'identifier les sites répondant aux exigences et aucun autre site n'est conforme à toutes les exigences.

6° : Le projet n'aura pas de conséquence sur l'homogénéité de la zone agricole étant donné qu'il s'agit d'installer une borne sèche en bordure du cours d'eau et que l'accès est déjà existant.

7° : Les travaux visés n'auront pas de conséquence supplémentaire sur la préservation des ressources en eau et sol pour l'agriculture.

8° : Le projet n'a pas d'impact sur la constitution de propriétés foncières dont la superficie est suffisante pour y pratiquer l'agriculture. La demande ne contient aucune subdivision de lots et n'affectera donc pas la constitution de propriétés foncières.

9° et 10° : Non applicable;

ATTENDU QUE cette demande d'utilisation à des fins autre que l'agriculture a été jugée conforme à la réglementation municipale;

Proposé par Monsieur le conseiller Roger Dubé

Que le conseil municipal de la municipalité de Lac-des-Aigles transmette un avis favorable à la CPTAQ, concernant la demande d'utilisation à des fins autres que l'agriculture sur le lot 12, rang 1 canton Biencourt et le lot 13, rang 1 canton Bédard sur le territoire de la municipalité de Lac-des-Aigles pour l'installation de bornes sèches et en acquitte les frais à la CPTAQ.

Monsieur Claude Breault, maire et président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.
Adoptée à l'unanimité des conseillers.

52-15

19.6 TRANSPORT COLLECTIF ET ADAPTÉ ROULAMI

Proposé par Monsieur le conseiller Michel Dubé

Que la Municipalité de Lac-des-Aigles accepte le Budget pour l'année 2015 de Transport collectif et adapté Roulami et adhère à leur service.

La municipalité approuve que la MRC de Témiscouata agisse à titre de mandataire, c'est-à-dire de porte-parole intermunicipal et gouvernemental.

Monsieur Claude Breault, maire et président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.
Adoptée à l'unanimité des conseillers.

53-15

19.7 DEMANDE DE LA FABRIQUE

Lettre demandant une aide pour le chauffage.

Proposé par Monsieur le conseiller Michel Dubé

Que la Municipalité de Lac-des-Aigles fournisse une aide non récurrente de 1000 \$ pour aider la Fabrique à équilibrer leur budget 2015.

Monsieur Claude Breault, maire et président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.
Adoptée à l'unanimité des conseillers.

54-15

19.8 BORNES FONTAINES

Proposé par Monsieur le conseiller Elzéar Lepage

Que la Municipalité de Lac-des-Aigles continue d'utiliser les services de M. Raymond Dubé pour le déneigement des bornes fontaines.

Monsieur Claude Breault, maire et président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.
Adoptée à l'unanimité des conseillers.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question

55-15

20. CLÔTURE DE LA SÉANCE

À 20 h 50, l'ordre du jour étant épuisé, la levée de l'assemblée est proposée par Monsieur Claude Breault, maire.

Adopté.

Le maire reconnaît, en signant le procès-verbal, qu'il signe en même temps toutes et chacune des résolutions.